

Un véritable plan de relance

Lorsqu'Henri IV accède au pouvoir, le royaume est exsangue : les spéculations, les pillages, les profiteurs de guerre, les conflits religieux et des conditions climatiques dramatiques ont provoqué des ravages considérables. Disettes à répétition, épidémies, six mille châteaux détruits, neuf villes en ruine, cent vingt-cinq mille maisons incendiées et un pays croulant sous la dette, tel était alors le visage du royaume. Tout est à reconstruire.

Jusque-là, pour tenir on passe la facture à la population. Ainsi, le montant de la taille, l'impôt royal direct, a doublé entre 1576 et 1588. Pourtant, cette cure d'austérité ne suffit toujours pas à couvrir les dépenses de l'État. Pour y arriver, la France emprunte de plus en plus, et la dette fait plus que doubler, passant à dix fois le montant du budget annuel ! Vu la misère chronique du peuple, l'impôt ne rentre plus et en 1596 le déficit public dépasse les 30% du budget.

Le monarque et son plus fidèle conseiller, un homme besogneux et pugnace, Maximilien 1er de Béthune dit « Sully », vont à eux deux conduire une politique totalement différente, fondée sur un certain pragmatisme. Ils vont non seulement augmenter les dépenses, mais remettre le pays en marche : l'État embauche des milliers de fonctionnaires dont le nombre, à peine 4000 sous François 1er, passe à 25.000. On dépense aussi des millions dans une politique de grands travaux destinés à engendrer une relance de toute l'économie nationale : fortifications, ponts, routes, hôpitaux, écoles, canaux, etc., sans oublier les millions pour inciter les chefs de la Ligue Catholique à cesser de guerroyer.

Henri IV et Sully ne sont pas parvenus à ce résultat par une baisse des impôts et des restrictions budgétaires, mais par une politique intelligente de dépenses publiques productives, sans austérité fiscale ni planche à billets, alors que tous nos « experts » actuels continuent à échouer aujourd'hui. Leur secret est une approche anti monétariste combinant une guerre tous azimuts aux spéculateurs, à une politique de crédit productif public promouvant la création de richesses physiques et humaines.

En voici les grands axes :

- Guerre à la corruption
- Guerre à l'usure
- Annulation et réduction de la dette
- Réforme monétaire
- Grands travaux, moteurs de l'économie
- Agriculture et manufacture

Je laisse la fabrication des pieces dor des rois auant Louis II d'auantant quil ne se
trouue plus et mesm aux rois au leul ou pore esme commences en l'an 1475. au
pou de 2 deniers 17 grains charges ^{de quatre} avec piece de celle sur marc qui a este augmentee
d'une demi piece lors les deniers se trou
sont des traittes sur les especes d'argent a de toute temps este plus grand que sur celle dor
et ainsi en pour maxime de ne mixtionner que les especes du metal meism precieux
la roy Jean et Charles suivants pour la grande necessite de leurs affaires firent de urant
affaillissement et deuerent de exorbita trois Louis sur ferz de ces monnoies car
auant Louis II qui fut fabriquez les deniers et Henri II les quarts et francs lon ne
savoit que les deniers que grosses monnoies d'argent se trouuoient les plus faibles que de
deniers 10/15 et plus que a 2 deniers seulement par lesquels est fait donze pris a lor
il y a quelques fois de grandes difficultes entre les maistres sur la valuation de
certaines pieces.

Les monnoies ont este auant de ces principaux reuues de France mais a
mesure que les traittes et propositions ont augmentee ils en ont fait moins
de cas et avec m. l. l. l.

Les remedes de pris et lor y deuoit pratiquer peuuent estre diminuez selon
que la France en art de tailler et allier se rend plus parfaite

Les remedes de pris ^{se permettent} auis bien en consideration du forage que
du taillage qui est pratique ^{absolument} mais le plus equitable est de
2 grains pres du dobit et quelques fois lon y a ajoite un demi grain
en la taille des especes dor il ny doit point estre permis de remede en lor
et bien peu en pour 1 quart de carat sur en tout sur marc

Les confitures diuerses d'argent a 11 deniers douze grains au remede de 3 grains sur marc
les deniers de remede ne seuent pas encrenement permis sur toutes monnoies
d'argent ny de billon

Les remedes ont pratiqués par tous princes lesquels ont plus grands a cause des
frans de la fabrication sur douze pieces d'argent et 4^e de billon que sur une dor
toutes choses haussent de pris quand elles sont estimees avec plus de pour dor ou d'argent
ce qui donne un a lor car l'argent et ce qui donne pris a l'argent est lor et quand
lon hausse le pris de lor d'apportation du haussement de l'autre est en haussant
des pieces et non de metaux

il y a difference de valuation et proportion de lor fin a l'argent fin lor assure ou
en assure a cause des rimetes et remedes a cause desquels encor que lon
ait mis 12 mares d'argent pour valoir un marc dor l'argent la fabrication
les 12 mares d'argent ne treuenent que a 11 mares et demy

Lon ditte le pied des especes dor sur le pris du marc dor fin et celui
d'argent sur pris d'argent qui a fin 24 demyence et le pied des especes
de billon sur pris d'argent qui a encor un 24 demyence ou tre
autre 24 et le pied de tous autres princes est fait du fin au fin

la difference de proportion que offeruent les rois en estimation
de leurs especes dor et d'argent est cause du surhaussement et a la
proportion offerue en la deuoite des pieces estrangeres nest bien
entendue et a la vraye regle de l'au le peu de la valoure
et fantaisie duquel depend le pris de ces choses en auant
en Espagne en 1609 le metal fut estime a 440 moravedis qui est une
proportion de 13 et 2 tiers en angleterre au fatibus a este pratique
quasi semblable proportion il est a 22 carats

en France mesm le secul a 65 et le quart a 157 la proportion
mesm ^{est} 12/13 queres plus que 11 le peu de la valoure
lesu a 75 et la rendue 12 et plus et qui la valoure d'ouner
13 lesu valent 4^e

Le surhaussement des especes en France vient de l'inegalite en la formation
des proportions entre lor et l'argent qui se pratique avec les estans
vrayes des ains qui se commencent en la fabrication des especes
d'argent et par les officiers des monnoies en la tolerance du court
des especes estrangeres en la position libre des pieces legeres
rompees et escharbes de lor et en la facilite du trans port de
lor et de l'argent hors le royaume tant ouure ^{ex monnoie} que non ouure
que en autres accures

Note autographe de Sully sur la réforme de la monnaie – Archives nationales